

**ARRÊTÉ PORTANT MODIFICATION DE LA CIRCULATION  
CHEMIN MENANT A LA DECHETTERIE PAR LA RD273**

Le Maire de la Commune de **LA BREE LES BAINS**,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales : articles L. 2213.1 à L-2213.6 ;

VU le Code de la Route, notamment ses articles R 36, R 37 et R.225 ;

VU le Code pénal, notamment son article 610-5.

VU l'arrêté interministériel du 24 Novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;

Considérant la demande la SAUR- 9 rue Georges Claude 17640 Vaux Sur Mer pour le maître d'ouvrage EAU 17

**ARRETE :**

**Article 1** – Du 3 au 28 Octobre 2022 la circulation rue de la déchetterie sera modifiée pour l'entrée et la sortie comme suit afin de permettre à EAU 17 d'effectuer l'extension du réseau des eaux usées et le remplacement du regard existant :

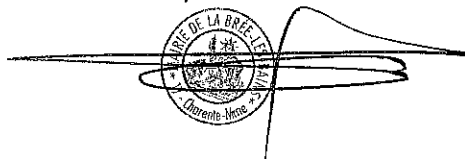
L'accès à la déchetterie est inchangé, mais la sortie se fera par la rue perpendiculaire débouchant sur la rue de la Baudette.

**Article 2** – EAU17 sera chargé des travaux devra mettre en place la signalisation nécessaire à cette modification de circulation ainsi que la réglementation de la vitesse.

**Article 3** - Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Saint Pierre d'Oléron, et l'agent de Police Municipale de La Brée les Bains, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui leur sera notifié.

*La Brée les Bains, le 26 Septembre 2022*

Le Maire,

A stylized signature in black ink, consisting of a horizontal line with a loop and a vertical line extending downwards, crossing the horizontal line.

**Philippe CHEVRIER**